

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2052**

commune (s) :

objet : Contrôle des dispositifs d'auto-surveillance des systèmes d'assainissement - Lancement d'une
procédure adaptée ouverte - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2052**

objet : **Contrôle des dispositifs d'auto-surveillance des systèmes d'assainissement - Lancement d'une procédure adaptée ouverte - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution du marché pour les prestations de contrôle des dispositifs d'auto-surveillance des systèmes d'assainissement.

Les prestations ont pour objet le contrôle des dispositifs d'auto-surveillance en place dans le système d'assainissement (réseau et stations d'épuration) de la Communauté urbaine de Lyon, dans le cadre de la production de données à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et aux services de la Police de l'eau. Ces prestations concernent les matériels de mesures de débit et de prélèvement.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure adaptée ouverte, conformément aux articles 144-III-a et 146 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme d'un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporterait un engagement annuel de commande de 30 000 € HT minimum et 90 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure adaptée ouverte concernant l'attribution du marché pour les prestations de contrôle des dispositifs d'auto-surveillance des systèmes d'assainissement,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure adaptée ouverte, conformément aux articles 144-III-a et 146 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par le représentant de l'entité adjudicatrice.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet le contrôle des dispositifs d'auto-surveillance des systèmes d'assainissement pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC, et maximum de 90 000 € HT, soit 107 640 € TTC.

5° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexe de l'assainissement de la Communauté urbaine - exercices 2011 et éventuellement 2012, 2013, 2014 et 2015 - sur divers comptes de la section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.